

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY



DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

DU RESEAU DE CHAUFFAGE

DE LA COMMUNE DE REIGNIER ESERY (Haute Savoie)

ANNEXE 1

PROCES VERBAL DE PRISE EN CHARGE

La société DALKIA consent, par le présent procès-verbal, à la prise en charge des ouvrages et installations réalisés dans le cadre de l'extension du réseau de chaleur de Reignier-Esery.

L'extension du réseau, objet du lot 2, s'étend du début de la rue du môle jusqu'à la sous station de l'hôpital, rue de Bersat.

Les sous-stations, objet du lot 3, sont les suivantes : « SST N°2 – Lycée Jeanne Antide » et « SST 14 - Hôpital Local site Longeret ». Suite à des défaillances d'entreprises intervenant sur ce chantier, l'ensemble des travaux ont été réceptionnés le 01/12/2023.

L'exploitation de ces installations est déléguée à la société DALKIA, en vertu du contrat de délégation de service public la liant à la Commune de REIGNIER-ESERY.

Ce PV de prise en charge fait suite à la communication par la Commune de Reignier-Esery, de tous les éléments en sa possession, permettant à la société DALKIA de prendre connaissance des éléments installés afin de s'assurer de la qualité des travaux effectués.

A ce titre, il est à noter que le DOE du lot 2 est incomplet. En effet, toutes les informations relatives aux soudures manquent à l'appel, tout comme les qualifications professionnelles des soudeurs ou encore les éventuels essais des soudures (radiographies, ressuage).

Des réserves sont apportées quant à la qualité de réalisation des travaux des réseaux enterrés et de leurs accessoires compte tenu de la défaillance des entreprises ayant réalisées et suivi les travaux. Par conséquent, la responsabilité de la société DALKIA (délégataire du réseau de chaleur urbain de la ville de Reignier-Esery) ne pourra être engagée dans le cas où des désordres devaient survenir au-delà de la réception des ouvrages. Désordres consécutifs à la mauvaise exécution des travaux et de leur maîtrise d'œuvre.

La présente annexe 1 complète l'annexe 21 du contrat de Concession.

Fait à Reignier-Ésery, le 18/12/2023

Pour la commune de Reignier-Esery

Pour le FERMIER

Z. DURAND

